

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Central Nova (M. MacKay) invoque le Règlement.

M. MacKay: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme je suppose que nous poursuivrons cette question demain, j'aimerais dire qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. On a déjà dit qu'il était 6 heures. Il n'y a aucune difficulté. Le député qui vient de prendre la parole l'a dit et, même s'il ne l'a pas fait, il est quand même 6 heures.

Le député de Central Nova a soulevé une question de Règlement dont j'allais informer la Chambre de toute façon. Apparemment, nous nous retrouvons dans la même situation qu'à l'égard des motions proposées en vertu de l'article 43 du Règlement avant la période des questions. Mais en fait nous nous trouvons dans une situation inédite.

Une motion est actuellement à l'étude. Comme l'heure est venue de lever la séance, l'étude de cette motion est automatiquement interrompue. Il faut donc la reporter au *Feuilleton* et j'ai donc un choix à faire. Je pourrais l'inscrire avec les motions ou encore avec les ordres émanant du gouvernement, en vertu d'un article du Règlement. Je ne sais pas très bien ce qu'il y a lieu de faire, et nous n'avons aucun précédent pour nous guider. Cette motion est inscrite au nom du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) et c'est une motion de privilège. Je choisis donc de l'inscrire avec les motions. C'est ainsi qu'elle figurera au *Feuilleton*. Néanmoins, je le fais sous réserve d'un rappel au Règlement que je ne crois pas pouvoir considérer maintenant, car personne ne sera d'accord, je pense, pour que je le fasse maintenant.

Voilà le choix que je fais provisoirement et les raisons qui le motivent. Je le fais sous réserve d'un rappel au Règlement qui pourra être soulevé demain avant qu'on reprenne cette question.

M. Lawrence: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Entre autres promesses que le président du Conseil privé (M. MacEachen) n'a pas respectées, il a promis à la Chambre aujourd'hui qu'il allait déposer la correspondance en question, tout en reprochant à certains d'entre nous de manquer de courage et en me demandant pourquoi je ne l'avais pas fait moi-même. Il sait pourtant parfaitement bien que le Règlement de la Chambre ne m'y autorise pas. Je crois qu'il n'a pas encore déposé cette lettre. Je demanderais au président du

Privilège—M. Lawrence

Conseil privé de le faire. J'aimerais aussi lui demander, comme il a dit qu'on avait retiré des passages très précis du témoignage de l'ancien commissaire Higgitt, d'avoir aussi l'obligance de déposer au complet le témoignage de l'ancien commissaire Higgitt, les 24 octobre et 1^{er} novembre 1978. La motion dont la Chambre est saisie en parle.

● (1802)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de déposer la lettre. Elle est à mon bureau et, si le député voulait m'accorder un instant, je serai heureux d'aller la chercher.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-7, tendant à mettre en œuvre des conventions entre le Canada et la République de Corée et le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et un accord entre le Canada et la Jamaïque, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, qu'il la prie d'approuver.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAWRENCE—CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lawrence:

Que la lettre envoyée par le solliciteur général de l'époque au député de Northumberland-Durham le 4 décembre 1973, et le témoignage donné par l'ex-commissaire Higgitt de la GRC devant la Commission royale d'enquête (Commission MacDonald) au sujet de la façon dont la GRC rédige les lettres devant être signées par le solliciteur général, soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il fasse enquête et rapport.

M. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit tout à l'heure, je serais heureux de déposer une copie de la lettre que le solliciteur général a envoyée au député de Northumberland-Durham. La lettre est datée du 4 décembre 1973. Je suis heureux d'acquiescer à cette demande. Les applaudissements qui ont suivi mon discours m'ont malheureusement fait oublier de la déposer à ce moment-là.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 7, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)